

nièr service divin annoncé par les ruppistes, qui se sont donnés la dénomination d'*Eglise protestante indépendante*, n'a pu être célébré à Kœnigsberg. Le président de la province et le consistoire y ont opposé leur veto. Les rongistes et les ezorkistes ont pu faire, à cet égard, tout ce qu'ils ont voulu, parce que l'on voyait dans leur schisme une plaie insignifiante au catholicisme ; mais pour le ruppisme, qui se pose en antagoniste de l'évangélisme, on a moins de condescendance.

—La *Gazette de Breslau* du 30 janvier fait connaître une ordonnance royale qui prescrit la dissolution immédiate du séminaire des Pédagogues évangéliques, à raison du mauvais esprit qui y règne et des désordres disciplinaires qui s'y étaient depuis longtemps manifestés. On remettra à chacun des 70 élèves de cette école normale l'argent nécessaire pour rentrer dans leurs familles. On apprend en même temps que dix pasteurs évangéliques signataires de la protestation du mois d'août dernier sont destitués de leur emploi. La professeur Regenbrecht, qui, malgré son accession au rongisme, s'était jusqu'ici maintenu dans l'enseignement de la théologie catholique de l'Université de Breslau, vient également de recevoir un reserit dont on ignore le contenu, mais dont il se montre profondément consterné. Toutes ces mesures de rigueur produisent dans la capitale de la Silésie une sensation d'autant plus profonde, que l'on apprend de Berlin que des amendes de 20 et de 10 écus y ont été prononcées contre le bourgmestre de Buns-lau, et contre chacun des membres de la magistrature urbaine, dans le cas où il permettrait encore aux dissidents de s'assembler dans la salle consacrée au dépôt des morts avant leur sépulture.

SAXE.

—La motion du prince de Wrede contre les ordres religieux avait, de prime abord, acquis quelques sympathies parmi la noblesse du royaume de Saxe ; mais, nous écrit-on de Dresde, lorsque l'on eut lu les discours prononcés à ce sujet dans la Chambre Haute, particulièrement par Mgr. l'évêque d'Augustbourg, cet intérêt s'est écoulé comme les eaux de l'Elbe. En effet jamais aucun orateur parlementaire n'a éprouvé un pareil échec, et n'a été convaincu de tant de mauvais foi et d'ignorance. Sa motion a pourtant produit un grand bien en Bavière, puisqu'elle a fourni à sa population catholique l'occasion de se montrer si unanime dans la défense des institutions de son Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Navigation.—Hier entre 1 et 2 heures, est entré dans notre port le navire *Covenanter*, venant de l'île-aux-Oies, où il s'était échoué l'automne dernier en descendant le fleuve, et où il a passé l'hiver. Il est allé au dock de M. Russell à la Pointe-Lévy. Un peu après est arrivé le navire *Mary Spark*, venant aussi d'en bas, où il a passé l'hiver après s'être échoué l'automne dernier. Il est allé se placer à l'entrée de la rivière Saint-Charles. *Canadien.*

SUISSE.

—Voici, sur les affaires de Suisse, une correspondance intéressante que nous trouvons dans un journal du matin :

Neuchâtel, 9 février 1846.

« Des cris de guerre se sont déjà entendus à nos portes. C'est le 12 que doit avoir lieu la grande démonstration populaire qui décidera de l'existence du gouvernement bernois. Si la faction anarchique triomphe dans cette journée, son premier acte de souveraineté, elle l'annonce dès longtemps, sera un appel adressé à la Jeune-Suisse, qui se tient partout prête à marcher sous sa bannière au renversement du pacte fédéral. Le véritable objet qu'elle a en vue est une alliance offensive contre les cantons conservateurs, à la tête de laquelle Berne se placerait dès ce moment avec tout l'avantage que lui assurerait l'immense supériorité de ses forces. Elle vise ouvertement à opérer une révolution fédérale à l'aide d'un armement régulier auquel l'éternel prétexte de la présence des Jésuites à Lucerne donnera au premier moment une couleur de légalité. La réforme de la constitution cantonale de Berne, œuvre des législateurs radicaux de 1831, et que leurs successeurs foulent impunément aux pieds, ne saurait être le but sérieux d'une insurrection qui s'annonce sous des formes aussi menaçantes.

« Tout fait craindre que le gouvernement bernois ne succombe, dépourvu comme il est d'énergie et de vues, n'inspirant de confiance à personne et également impopulaire auprès de l'ancienne aristocratie et des radicaux exaltés. Les milices, moralement désorganisées, ne prêteront qu'un faible appui au Gouvernement, si même elle ne se tournent contre lui au moment de la crise. Une seule voie de salut lui serait restée, c'eût été d'invoquer en temps utile l'intervention armée des cantons conservateurs pour se mettre en mesure d'attendre celle du Vorort ; mais le moment est passé, outre que des cantons traités jusqu'ici en ennemis par le gouvernement bernois eussent été peu disposés à lui tendre la main dans cette situation critique.

« Les corps-francs se réorganisent à l'envi dans le Séeland, l'Obesland, ainsi que dans la région orientale du Jura bernois, qui avait fourni naguère son contingent à l'armée expéditionnaire dirigée contre Lucerne. Quant à la région nord-ouest, peuplée par des catholiques et plus française qu'allemande, elle persiste à séparer sa cause de celle du reste du canton, demeure entièrement neutre et ne prendra probablement part à la révolution qui se prépare qu'autant qu'elle pourra la faire tourner au profit de ses vues d'é-

manicipation. La vote des Jurassiens catholiques aux dernières assemblées primaires a bien moins été un acte d'hostilités contre le gouvernement bernois que le préliminaire d'autres démarches qui pourront les conduire par la suite à leur affranchissement. Dans la pensée de leurs meneurs, parmi lesquels se trouvent des hommes de capacité, le règne de l'anarchie dans le canton de Berne, avec la guerre civile qui en sera la conséquence inévitable, fournira au Jura le moyen de conquérir son indépendance. Les sympathies de cette population à demi-étrangère sont d'ailleurs toutes en faveur de ses coreligionnaires les Lucernois et leurs alliés.

« Dans le moment actuel, le gouvernement bernois ne conserve de ressortissants disposés à le soutenir que dans la vallée de l'Emmenthal et parmi la bourgeoisie de Berne. Les habitants de la ville de Berthoud se sont spontanément organisés en garde civique pour le maintien de l'ordre et de la liberté des votes. A Berne, quelques mesures du même genre ont été prises par les bons citoyens pour la sûreté de la ville et celles des principales autorités, menacées par lettres anonymes de la justice populaire : mais il y a fort loin de là aux moyens de défense à déployer pour résister à une levée en masse radicale.

« A l'imitation de ce qui se passe depuis un an dans le canton de Vaud, on a déjà commencé dans celui de Berne à anathématiser et à maltraiter les ecclésiastiques qui ont engagé leurs paroissiens à voter dans le sens du Gouvernement aux assemblées primaires. En revanche, une ovation a été décernée au desservant de la paroisse de Giteig, pour avoir prêché du haut de sa chaire, il y a trois semaines, une croisade contre le parti qu'il qualifiait d'ennemi du peuple. C'est ce même pasteur Weyer-mann qu'on vit, au mois de mars dernier, marcher, la carabine sur l'épaule, dans les rangs des bandits armés qui allaient attaquer Lucerne.

« L'existence de la Banque de Berne ne paraît guère plus assurée que celle du Gouvernement. Elle se voit sans cesse réduite à poursuivre ses débiteurs, et la justice bernoise, comme on le sait, n'est pas expéditive. Le conseil exécutif, touché de ses embarras, lui a fait, dans ces derniers temps, une avance de 400,000 liv. suisses (592,000, pour l'empêcher de faillir.

« Les sept cantons catholiques de la Suisse donnent la plus sérieuse attention à la révolution qui vient de s'accomplir à Berne. Leurs députés, réunis à Lucerne, aux premiers jours de février, ont cru nécessaire de resserrer les liens de leur alliance, afin d'obvier d'avance à toute tentative d'abolition du pacte fédéral, surtout en ce qui concerne le droit de souveraineté intérieure des Etats. Ils se sont de nouveau déclarés prêts à tenir leur serment, à dévouer au maintien du pacte leurs biens, leur sang et leur vie, et ils ont résolu de transmettre à tous leurs co-Etats cette ferme résolution, en leur rappelant les preuves que quelques uns d'entre eux ont déjà eu occasion de donner de leur sincérité à cet égard. En même temps, on s'est réciproquement communiqué les mesures défensives adoptées ou préparées pour chacun des cantons, et l'on a arrêté les opérations stratégiques qui doivent devenir la base du système général de mutuelle défense en cas de guerre.

Ces précautions sont motivées sur un fait incontestable : le triomphe à Berne de l'*Alliance populaire* est celui de l'association dite des Carabiniers, c'est à dire des *corps-francs*.

ESPAGNE.

—La nouvelle de la démission du général Narvaez, répandue à Madrid dans la soirée du 10, y avait causé une très-vive sensation, et, le lendemain, le public se pressait aux abords du palais des Cortès, à l'heure de l'ouverture de la séance, impatient d'apprendre si le remaniement ministériel se bornait à la retraite du chef du Cabinet. A deux heures, la séance s'est ouverte sans qu'un seul ministre fût présent ; le président a pris la parole pour faire à la Chambre une communication ainsi conçue :

« Messieurs, le président du conseil des ministres, duc de Valence, m'annonce qu'il a donné sa démission à S. M. la Reine, en la priant humblement de vouloir bien l'accepter. Il demande, en même temps, que je suspende la séance de ce jour, afin que S. M., usant de sa prérogative, puisse, avec la réflexion et la prudence que cette affaire exige, choisir des conseillers dignes de gouverner l'Etat : un des secrétaires va donner lecture à la Chambre de deux communications protestantes. Le ministre de la guerre est nommé, la démission du président du conseil est acceptée et ce personnage n'est pas remplacé : ainsi, le ministère n'est pas constitué.

M. Nocedal, secrétaire, est ensuite monté à la tribune, et a donné lecture de deux décrets datés du jour même, 11 février, et par lesquels la Reine accepte la démission du général Narvaez et nomme à sa place, comme ministre de la guerre, le général Roncali, capitaine-général de Valence. Les deux décrets sont contre-signés par M. Mayans, ministre de la justice.

Après cette communication, le président a levé la séance.

L'*Herald* du 11 révèle sur cette crise ministérielle des particularités dont il résulte que la succession de Narvaez aurait été offerte au marquis de Viluma, qui l'aurait refusée en disant que, s'il prenait le pouvoir, il se ferait excuser des anti-libéraux, sans satisfaire les libéraux.

« Enfin, dit l'*Herald*, S. M. ayant ordonné au général Narvaez de reprendre le pouvoir, le général a obéi à sa reine : le duc de Valence est donc de nouveau à la tête des affaires, le général Roncali lui ayant immédiatement cédé le poste qu'il avait accepté momentanément pour répondre à l'appel de sa souveraine.

On assurait que le général Narvaez comptait pouvoir former la nouvelle administration à l'aide des hommes politiques dont voici les noms : le mar-